



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du 2 juin 2026**

Convocation en date du 28 mai 2026  
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

**Délibération n°2026.25**

**OBJET - Budget 2026 - Affectation du résultat 2025**

**Présents :**

Nadia OULED-SALEM, Mandy PERRET MEDEVIELLE, Thierry ABERT, Jérôme BUISSON, Morgane CROZET, Denise DUMONTET, Raphaël DURET, Didier DUSSART, Yvonne GAHWA, Charline LIOTIER, Brigitte VISO.

**Excusés :**

Jean-François DEBAT, Mélanie VALETTE

**Secrétaire de séance :** Karine THEVENARD

**Rapporteur :** Nadia OULED-SALEM

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est une procédure consistant, postérieurement au vote du compte administratif, à reprendre et ventiler le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dans le budget de l'exercice courant.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale doivent être affectés selon les besoins d'équilibre du budget :

- soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement,
- soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter au budget 2026, le résultat de l'exercice 2025 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, et compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<i>Résultat net cumulé CCAS</i>	251 324,32
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Besoin ou excédent de financement cumulé</i>	-25 554,54
<b>AFFECTATION</b>	
<i>Réserves (investissement)</i>	25 554,54
<i>Report à nouveau (fonctionnement)</i>	225 769,78
	251 324,32

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**Vu** les résultats de clôture ;

**Vu** les résultats de la section d'investissement ;

**DÉCIDE** d'affecter, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus, au budget supplémentaire de l'exercice 2026, les résultats de l'exercice 2025 du CCAS.

**Impacts financiers**

Néant